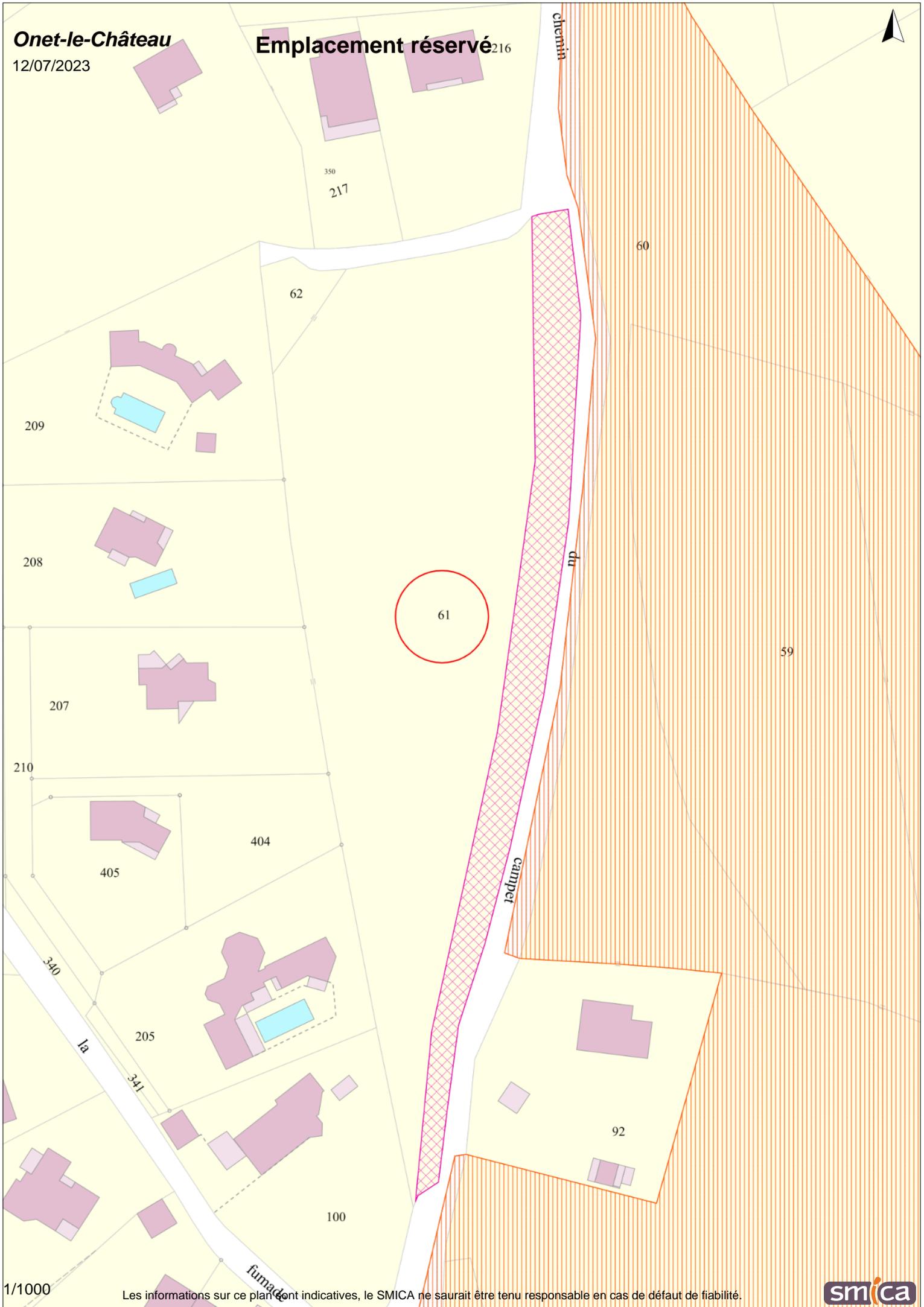


Emplacement réservé<sup>216</sup>



Surfaciques (CNIG 2017)

-  Espaces Boisé Classe
-  Limitation de la constructibilité
-  Disposition reconstruction/démolition
-  Périmètre issu des PDU
-  Emplacements réservés
-  Secteur à densité maximale
-  Élément de paysage, de patrimoine
-  Continuité écologique
-  Emplacement logement social
-  Pré-emplacement réserve
-  Limitation d'implantation de construction
-  Secteur de projet
-  Zone à aménager (ski)
-  Secteur de plan de masse
-  Règle d'implantation / voies
-  Secteur changement de destination
-  Logement mixité sociale
-  Secteur orientation d'aménagement
-  Secteur richesse du sol et sous-sols
-  Transfert de constructibilité (zone N)
-  Localisation d'équipement
-  Secteur de diversité commerciale
-  Secteur avec taille minimale des logements
-  Voies, chemins à conserver
-  Trame verte et bleue
-  Secteur de performance énergétique
-  Secteur d'aménagement numérique
-  Conditions de desserte
-  Secteur avec densité minimale
-  Autorisations sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations
-  Espaces remarquables du littoral
-  Hauteur
-  Emprise au sol
-  Autres
-  Stationnement
-  Infrastructures et équipements logistiques à préserver ou à développer en zones U et AU

Boulons

Croix

Bornes de propriété

Points de canevas

Bâtiments

Parcelles

-  Bâtiment dur
-  Bâtiment léger

-  Parcelle

 Charge

Charges